

# LA PETITE GAZETTE



MARS 2014

# SOMMAIRE

<b>C</b> ommunauté de Communes Portes Sud Périgord	p.1
<b>M</b> unicipalités du Canton: Informations diverses	p.1
🌀 Issigeac	p.1/2/3
🌀 Boisse	p.3
🌀 Colombier	p.3
🌀 Bouniagues	p.3
🌀 Plaisance	p.4
🌀 Faux	p.5
🌀 Saint-Cernin-de-Labarde	p.5
🌀 Monmadalès	p.6
🌀 Saint-Aubin-de-Lanquais	p.7
🌀 Monsaguel	p.8
🌀 Conne-de-Labarde	p.8
🌀 Saint-Léon d'Issigeac	p.8
🌀 Saint-Perdoux	p.8/9
<b>I</b> nformations du canton	p.9
🌀 Paroisse St Martin des Vignes	p.9
🌀 Liste des assistantes maternelles du canton	p.10
🌀 Déchetterie d'Issigeac: Horaires d'Eté/Hiver	p.10
🌀 Agrafage de La Petite Gazette	p.10
🌀 Répertoire cantonal	p.11
🌀 Dépôt des articles de la Petite Gazette	p.12
🌀 Service de Garde des Médecins	p.12
🌀 Service de Garde des pharmacies Mars/Avril 2014	p.12
<b>M</b> unicipalités du Canton: Informations communes	p.12
🌀 CIAS d'Issigeac/Cassiopéa	p.12
🌀 SMBGD	p.13
🌀 Elections	p.14/15
🌀 Sapeurs-Pompiers d'Issigeac	p.16
🌀 Conciliateur de Justice	p.17
<b>A</b> ssociations et Manifestations du canton	p.17
🌀 Issigeac – Le Roseau Issigeacois	p.17
🌀 Issigeac – Les Ménestrels	p.17
🌀 Colombier	p.18
🌀 Saint-Aubin-de-Lanquais	p.18
🌀 Sainte-Radegonde	p.19
🌀 Issigeac – Génération Mouvement les Aînés Ruraux	p.20
🌀 Faux	p.20/21
🌀 Association Les Tri Tout	p.22
🌀 Bouniagues	p.23
🌀 Issigeac – Les Amis de l'Eglise	p.24
<b>C</b> alendrier mensuel des manifestations du canton	p.24
<b>Q</b> uoi de neuf à l'Office du Tourisme	p.25

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD**

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
(S.P.A.NC.)

Une permanence du technicien assainissement aura lieu  
Tous les jeudis de 10h30 à 12h00  
au bureau du SPANC  
(à côté de la Mairie d'Issigeac)

Vous pouvez également le joindre au 06.31.06.36.84

### ***MUNICIPALITÉS DU CANTON : INFORMATIONS DIVERSES***

-2-

#### **ISSIGEAC**

##### **ÉTAT-CIVIL**

**NAISSANCE** : Lana Cali VEYSSY est née le 24 janvier 2014 à BERGERAC. Nous adressons nos sincères félicitations à ses heureux parents Mathieu VEYSSY et Amandine MONCHANY domiciliés sur notre commune.

**DÉCÈS** : \*Madame Claudie GENIN veuve CHIMBAUD est décédée à son domicile du Tour de Ville le 06 février 2014 à l'âge de 80 ans.

Nous adressons nos condoléances à sa famille et à ses proches.

##### **AU REVOIR ET BIENVENUE.....**

« La Petite Treille » change de propriétaire. Madame Sylvie BEAUMONT prendra sa retraite au printemps 2014 et remercie sincèrement sa fidèle et aimable clientèle depuis de longues années.

Madame Julie LAZAREVITCH prend donc la suite....Nous leurs souhaitons une bonne retraite et une bonne reprise.....

##### **URBANISME**

PC 14 S0003 : DELIGEON F : Maison individuelle

PC 14 S0004 : CHAUVEAU R : Maison individuelle

DP 14 S0002 : BERTHON D : Pose enseigne

DP 14 S0003 : COUR D : Réfection toiture et ouvertures

DP 14 S0004 : JEGLO J : Division foncière

DP 14 S0005 : LANGLET S : Modification ouverture

DP 14 S0006 : KERRIDGE B : Réfection façade et peintures menuiseries

DP 14 S0007 : VERDIER C : Création auvent.

**RAPPEL : Il est obligatoire de déposer une demande de Déclaration Préalable à la Mairie d'Issigeac**



### LE MOT DU MAIRE – CONSEILLER GÉNÉRAL

Chers concitoyens,

Les mois se suivent et se ressemblent au niveau de la météo : la pluie est toujours d'actualité ! Les terrains sont détrempés, les travaux de voirie toujours en attente de réalisation. Cela altère notre moral mais il s'agit, j'espère, d'une période passagère qui devrait s'améliorer avec l'arrivée du printemps.

Compte-tenu de ces mauvaises conditions météorologiques, j'ai demandé aux employés communaux de procéder à la démolition de cloisons et plafonds vétustes dans le château afin d'effectuer des travaux de mise aux normes au niveau de la sécurité. Je tiens à remercier les entreprises qui ont mis gracieusement à leur disposition des échafaudages et du matériel pour l'évacuation des gravats.

Je demande aux nouveaux résidents du centre bourg de ne pas stationner leurs véhicules dans les ruelles afin de ne pas gêner l'intervention des pompiers ou des secours.

Ce mot du maire revêt un caractère particulier puisque c'est le dernier de la mandature qui a passé bien vite... En effet, ce mois-ci auront lieu les élections municipales (23 et 30 mars). Sur ce point j'attire votre attention sur les modalités de vote qui ont été modifiées par la loi. Même si ces changements sont moindres pour les communes de moins de 1000 habitants, je vous invite à en prendre connaissance **page 14** de cette gazette. La mairie reste à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements nécessaires.

Certains Conseillers municipaux actuels ne se représentent pas, d'autres sollicitent vos suffrages pour une nouvelle mandature. Je tiens à tous les remercier pour leur implication personnelle durant ces 6 années au service de notre commune avec comme seul objectif l'intérêt général.

Nous entrons dans une période de campagne électorale ; le temps du débat, de l'échange, de la confrontation des idées et des projets est venu. Je souhaite que chaque citoyen se sente concerné par ce débat qui honore notre démocratie. Soyez bien conscients que tous les citoyens du monde n'ont pas cette chance. J'é mets le vœu que cet exercice démocratique soit digne et respectueux des personnes.

Je suis tenu à la neutralité de mes propos mais j'en appelle à votre sens civique :

**NE LAISSEZ PAS LES AUTRES DECIDER POUR VOUS,  
VOTEZ !**

Au mois prochain, si vous le voulez bien...

Jean Claude CASTAGNER

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

### HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi et Jeudi : 14h00 à 18h00 - Mercredi : 10h00 à 12h00 et 14h à 18h00 - Vendredi : 13h30 à 17h30.

### NOUVEAUTÉS

#### ROMANS ADULTES :

- \*Le Cloître des Simples » d'Yzac Adeline
- \* »L'enfant au bout de la plage » de Olsson Linda
- \*Family killer » de Francis Huster

#### BANDES DESSINEES ADULTES :

- \* »Sandman » de Gaiman Neil

### DONS DE LIVRES

Nous remercions les personnes du canton (Issigeac et Plaisance) pour leurs dons de livres à la bibliothèque.

### CONGÈS

En raison des congés annuels du Jeudi 27 Février 2014 au Vendredi 07 mars 2014, la bibliothèque sera fermée sauf le mardi 04 mars de 14h00 à 17h00 et le mercredi 05 mars de 10h00 à 12h00.

## BOISSE

### LA MAIRIE

Ouverture le lundi et le jeudi de 13h30 à 18h00

Contact : Tél : 05.53.58.73.08 - Mail : [commune.de.boisse@orange.fr](mailto:commune.de.boisse@orange.fr)

## COLOMBIER

### ÉLECTIONS

Dans 5 semaines les élections municipales, vous devrez désormais présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

## BOUNIAGUES

### RÉPERTOIRE

Mairie : tel : 05 53 58 32 45

Ouverte au public les mardis et jeudis de 8h 30 à13h et le samedi de 8h30 à12h30.

Permanence du maire le samedi de 9h à 12h sur rendez-vous.

Bibliothèque : tel : 05 53 58 32 45

Ouverte les mardis et jeudis de 8h 30 à13h et le samedi de 8h30 à12h30

Ecole - garderie : tel : 05 53 58 22 03

SIVOS : tel : 05 53 58 15 84

La poste : tel : 05 53 58 32 00

Ouverture du bureau du mardi au vendredi de 8h45 à 12h15 ; et le samedi de 8h30 à 12h

Levée du courrier à 13h30 du lundi au vendredi et à 11h15 le samedi.

Taxi : voir le répertoire du canton

Médecin : Docteur Fauconnot tel : 05 53 58 36 23

Ostéopathes : voir le répertoire du canton

Infirmiers : voir le répertoire du canton

Kinésithérapeute : voir le répertoire du canton

Centre de luxo-puncture : M. Adelaïde tel : 05 53 23 35 72



## **MEMENTO**

### **Heures d'ouverture de la mairie**

Mardi de 09 h - 12 h, 14 h - 18 h, vendredi de 09 h à 12 H.

Tél : 05.53.58.79.55 Mél : [plaisance.mairie@wanadoo.fr](mailto:plaisance.mairie@wanadoo.fr) / Site : [www.plaisance24.com](http://www.plaisance24.com)

## **ÉTAT-CIVIL**

Monsieur BORNERIE Jean-Bernard est décédé le 27 Janvier 2014, il était domicilié au lieu-dit « Les Merles ». Toutes nos condoléances à sa famille.

## **COMMUNIQUÉ DE LA MAIRIE: NOUVEAUTES ELECTIONS**

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate. La liste des personnes candidates sera affichée dans le bureau de vote. Lors des élections de mars et de mai 2014, les électeurs de PLAISANCE devront présenter au président du bureau de vote **une pièce d'identité pour pouvoir voter** :

### **SI VOUS ETES FRANÇAIS**

Vous pourrez présenter l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Permis de conduire
- Carte vitale avec photo
- Carte de famille nombreuse avec photo délivrée par la SNCF
- Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État
- Livret de circulation, délivré par le préfet
- Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d' élu local avec photo
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire

**Attention** : A l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, ces documents doivent être en cours de validité.

### **SI VOUS ETES EUROPEEN**

Pour prouver votre identité au moment de voter (élections municipales ou européennes seulement), vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Titre de séjour
- Permis de conduire
- Carte vitale avec photo
- Carte de famille nombreuse avec photo délivrée par la SNCF
- Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État
- Livret de circulation, délivré par le préfet
- Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire

## **Références**

Code électoral : articles R42 à R71

Arrêté du 12 décembre 2013 relatif aux justificatifs d'identité et de domicile pour les opérations électorales

**La Vie de la Commune****Horaires de la Mairie**

Ouverte au public : LUNDI : 14 h 00 à 18 h 30

MERCREDI : 14 h 00 à 18 h 30

VENDREDI : 14 h 00 à 18 h 30

Tél : 05.53.24.32.40. Fax : 09.70.62.53.28 / [faux24.mairie@wanadoo.fr](mailto:faux24.mairie@wanadoo.fr)

**Horaires de l'Agence Postale**

L'Agence postale communale est ouverte les après-midis  
du LUNDI au VENDREDI de 14 h 00 à 17 h 00.

Tél : 05.53.57.72.69

**MARIAGE**

De **Georgette PARO** et **Jean BALLION** unis le 7 Décembre 2013.

Félicitations aux nouveaux époux

**DÉCÈS**

De **COUTON** veuve **BOISTAY** Jacqueline, décédée le 16 Décembre 2013, à l'âge de 90 ans.

De **FAUGERE** Marcelle, décédée le 27 Janvier 2014, à l'âge de 99 ans.

De **MOURET** Maurice, décédé le 17 février 2014, à l'âge de 86 ans.

De **MAZEAU** Maurice, décédé le 20 Février 2014, à l'âge de 93 ans.

*Nous présentons aux familles nos plus sincères condoléances.*

**SAINT-CERNIN-DE-LABARDE****INFORMATIONS MAIRIE**

**N° UTILES** : Tél : 05.53.24.36.80. Fax : 05.53.22.47.08.

**HORAIRES du Secrétariat**

MARDI après-midi : 14 h 00 à 17 h 00 (fermé au public)

JEUDI matin : 9 h 00 à 12 h 30

VENDREDI matin : 9 h 00 à 12 h 30 après midi : 16 h 30 à 18 h 30

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.

**HORAIRES à l'Agence Postale**

L'Agence postale communale sera désormais ouverte les :

Lundi : 13 h 30 à 16 h 30

Mardi, Jeudi, Vendredi : 9 h 00 à 12 h 00

Samedi : 10 h 00 à 12 h 00

Tél : 05.53.27.38.13. Un point lecture est également mis à votre disposition.

Les Horaires d'ouverture sont les mêmes que ceux de l'Agence Postale.

**FERMETURE AGENCE POSTALE**

Votre agence postale communale sera fermée du Lundi 24 mars au Samedi 29 mars 2014. Pour toutes vos instances prière de vous rapprocher du bureau de poste d'Issigeac. Merci de votre compréhension

**LOCATION DE LOGEMENT COMMUNAL**

\* A LOUER : logement dit de l'ancienne école - 2 chambres, salon, cuisine chauffage fioul - garage - cour - logement très bon état - Libre - Pour les visites prendre contact avec la mairie au 05.53.24.36.80.



## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Le MERCREDI de 09H à 12H

Le VENDREDI de 14h à 18H



Nicole est revenue de son arrêt maladie, nous reprenons les horaires habituels.  
MAIRIE DE MONMADALÈS Tel : 05.53.58.74.54 aux jours et heures d'ouverture

Mail : [mairie.monmadales@wanadoo.fr](mailto:mairie.monmadales@wanadoo.fr)

## RECENSEMENT 2014 DU 16 JANVIER AU 15 FEVRIER



Nous remercions la population du bon accueil qu'elle a fait à Emilie ROSETE, notre agent recenseur, que nous remercions de l'excellent travail qu'elle a fourni.

Nombre d'habitants recensés : 80

Nombre de logements recensés : 63 dont 35 résidences principales, 20 résidences secondaires, 1 logement occasionnel, 7 logements vacants

En 2009 la population recensée était de 71

LA POPULATION LEGALE EN VIGUEUR AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013 était de 74

(calcul d'évaluation de l'INSEE)

## ÉLECTIONS MUNICIPALES COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS



### ELECTEURS : CE QUI VA CHANGER

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

DECLARATION DE CANDIDATURE OBLIGATOIRE : contrairement aux précédentes municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate. Les candidats ne pourront pas être élus s'ils n'ont pas déclaré leur candidature auprès des services du représentant de l'Etat avant le jeudi 6 mars à 18H. (<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat>)

LE MODE DE SCRUTIN NE CHANGE PAS : les conseillers municipaux sont élus au scrutin pluri nominal majoritaire. Vous pourrez voter pour les candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

LES PERSONNES NON CANDIDATES NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE : si vous votez pour des personnes non candidates, elles ne seront pas prises en compte. Seuls les suffrages en faveur des personnes candidates, seront pris en compte.

VOUS N'ELIREZ PAS VOS CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES. Seront conseillers le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le Maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

VOUS DEVREZ OBLIGATOIREMENT PRESENTER UNE PIECE D'IDENTITE POUR POUVOIR VOTER lors des élections de mars 2014, quelque que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3500 habitants.

### VOTEZ : UN GESTE CITOYEN

VOTE PAR PROCURATION : la procuration sera établie au commissariat de police à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail

Pour plus d'informations : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) rubrique Elections.

### NOUVEAU POUR LES MUNICIPALES 2014 :

Présentation carte d'identité pour voter

Déclaration de candidature obligatoire

Impossibilité de voter pour une personne non candidate



## **COMMUNIQUÉS DE LA MAIRIE**

Secrétariat de mairie : La mairie est ouverte au public : les lundis de 9 h 00 à 13 h 00 et les jeudis de 13 h 30 à 17 h 30. Tél / Fax : 05 53 24 33 70 - e-mail : [mairie.saintaubindelanquais@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintaubindelanquais@wanadoo.fr)

Horaires d'ouverture de l'agence postale : - Tél : 05 53 22 84 98. Vous y trouverez aussi le point lecture avec possibilité d'emprunt de livres, le dépôt de pains, les journaux Sud-Ouest et Démocrate. L'agence postale est ouverte : du lundi au vendredi de 10h00 à 12h30 et le samedi de 10h30 à 12h30.

A NOTER : Le renouvellement des livres avec la BDP aura lieu le 18 février 2014.

## **RECENSEMENT MILITAIRE**

Les jeunes qui ont atteint l'âge de 16 ans doivent se faire recenser militairement. Il suffit de se rendre à la mairie avec le livret de famille et une pièce d'identité.

## **TRI SÉLECTIF**

Vous pouvez vous procurer des sacs jaunes à la mairie ou à l'agence postale, mais aussi vous débarrasser de vos piles usagées en venant les déposer à l'agence postale communale. Un récipient a été installé à cet effet. Il est accessible aux jours et heures d'ouverture de l'agence postale.

## **EXPOSITION : LES HÉROS DE LA BD**

Du 18 février 2014 au 15 mars 2014, salle du conseil municipal, mairie de Saint-Aubin de Lanquais, la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Dordogne nous propose son exposition « Les héros de la BD ». A travers 115 livres, 19 panneaux et une vitrine comprenant 11 personnages de la collection Leblon Delienne venez découvrir tous les aspects du héros de la bande dessinée : ses traits physiques, ses qualités ou ses défauts, son environnement, ses compagnons. De Bécassine à Blueberry ou de Tintin à Corto Maltese, chacun aura plaisir à y retrouver les personnages de ses souvenirs ou de ses rêves.

Cette exposition a été réalisée en collaboration avec le Centre National de la bande dessinée et de l'image d'Angoulême. Elle est ouverte aux jours et heures d'ouverture de l'agence postale et est destinée à tout public. Si vous dessinez de la BD, l'exposition pourra présenter vos oeuvres

## **EXPOSITION : LES PRIX LITTÉRAIRES D'AUTOMNE**

Du 18 mars 2014 au 15 avril 2014, dans le local de l'agence postale une valise contenant 80 livres des prix littéraires décernés en automne ces trois dernières années sera à votre disposition : Prix Goncourt, Renaudot, Académie Française, Médicis, Fémina, Décembre, Interallié, Goncourt des lycées.

## **ORDURES MÉNAGÈRES**

La collecte des ordures se faisant le vendredi matin nous vous demandons de ne sortir les poubelles (ou remplir les containers) que le jeudi soir. Il en va de l'hygiène et de l'esthétique. Des colonnes à verre sont situées au bas du parking du cimetière. Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de déposer tout le verre à l'intérieur de ces colonnes et de ne rien laisser aux pieds des dites bornes.

Pour tous vos encombrants vous devez aller à la déchetterie d'Issigeac. Merci de votre compréhension. Un nouveau container a été installé sur la route de Mouleydier un peu avant le carrefour de Phénix (face au garage automobile). Il est destiné aux riverains.

## **CHIENS ERRANTS**

Nous assistons à une recrudescence des dégâts causés par les chiens errants.

Nous rappelons aux propriétaires que les chiens ne doivent divaguer ni sur la voie publique ni sur les propriétés privées. Les propriétaires sont responsables des dégâts causés par leurs animaux. Ces dégâts sont devenus inquiétants !

Les propriétaires lésés ou leur représentant, ont le droit de les conduire ou de les faire conduire immédiatement au lieu de dépôt désigné par l'autorité municipale soit la fourrière de la SPA, pour la commune. Les animaux y sont maintenus aux frais des propriétaires. A l'issue d'un délai franc de garde de huit jours ouvrés au lieu de dépôt désigné, si l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire il sera alors considéré comme abandonné et pourra être cédé ou euthanasié. (Article L 211-19-1 du code rural et suivants).

La législation est affichée en mairie.

## MONSAGUEL

### NÉCROLOGIE

Madame Josette LOUGRAT, qui a longtemps habité « Le Roudier » est décédée le 19 janvier 2014 à l'hôpital de Bergerac, à l'âge de 85 ans. Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

### UN BEL ACTE DE GÉNÉROSITÉ CIVIQUE

Au nom de tous les habitants de Monsaguel, le Maire et le Conseil Municipal expriment leur plus grande gratitude à l'égard de mademoiselle et monsieur Yvette et Yves DELCOUSTAL qui cèdent à la commune, pour la somme de 1 euro symbolique, une bande de terrain de dix mètres de large sur toute la longueur du cimetière. Cette acquisition était devenue nécessaire afin de permettre la consolidation du mur du cimetière puis d'en assurer l'entretien avec un accès facile.

### COMMUNIQUÉ DE LA MAIRIE

A l'occasion des élections prochaines, la salle des fêtes ne pourra pas être louée durant les fins de semaines relatives aux dates de scrutin, à savoir : les 23 et 30 mars et le 25 mai 2014.

Par ailleurs, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que chaque électeur est tenu de présenter une pièce d'identité avant de glisser son bulletin dans l'urne.

## CONNE-DE-LABARDE

### ELECTIONS

Les élections approchent. Soyez très attentifs aux informations que vous recevrez car les règles ont changé.

Par exemple : la présentation d'une pièce d'identité sera obligatoire dans tous les bureaux de vote !  
Vous trouverez dans ces pages des informations officielles.

Pour plus de précisions, vous pourrez également vous renseigner à la Mairie aux heures d'ouverture.

## SAINT-LÉON D'ISSIGEAC

### ÉTAT-CIVIL

Le 27 janvier 2014, Madame Odette ROUCHEYROLLES épouse GAILLARD est décédée à l'âge de 88 ans. Toutes nos condoléances à sa famille et à ses proches.

### A LOUER

A louer **maison d'habitation** (logement communal) entièrement rénovée, centre-bourg, 120 m<sup>2</sup>

Rez de chaussée : Pièce principale : cuisine, séjour. Salle de bains, WC

Étage : 3 Chambres.

Chauffage central au gaz

Petit jardin.



**LIBRE TOUT DE SUITE** - Pour tout renseignement : Téléphoner au 05.53.58.76.27 à la mairie aux heures d'ouverture (mardi et jeudi de 09h00 à 12h00)

## SAINT-PERDOUX

### SPECIAL ELECTIONS

Afin de rompre avec les mauvaises habitudes de votants au bureau de vote, il vous est conseillé, pour voter, comme dans les grandes villes : une pièce d'identité (la Carte Nationale d'Identité ou le Passeport). La carte d'électeur n'est pas une pièce d'identité.

## PRÉVISIONS – NOUVELLES MOUTURES

Mars 2014 signe la fin du mandat de l'équipe que vous avez élue en Mars 2008. Souvenez-vous, ces élections étaient couplées avec les cantonales pour élire votre Conseiller Général actuel. Les Conseillers Municipaux de votre commune sont et seront les témoins de grands changements de nos institutions. Déjà, la Communauté Issigeacoise créée en 2010 a disparu pour fusionner avec la Communauté d'Eymet. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 est créée la Communauté de Communes Portes Sud Périgord (CCPSP). C'est la conséquence de la mise en application de la loi du 16 décembre 2013 pour réformer les Collectivités Territoriales. Objectif attendu : supprimer les mille-feuilles, moins de Syndicats, faire des économies, avoir moins d'interlocuteurs sur de plus vastes territoires et ressembler à nos collègues européens.

Autre réforme avec la loi du 17 mai 2013, celle qui définit l'élection du Conseiller Départemental en lieu et place du Conseiller général. Plus encore, le canton d'Issigeac disparaît par regroupement avec les cantons de Sigoulès et d'Eymet. La loi prévoit que c'est le canton d'Eymet le plus peuplé qui remporte le NOM. En session au Conseil général (Département) il a été proposé au Conseil d'Etat un nom plus fédérateur et qui nous plaît bien s'il est retenu : Nous sommes en attente du Canton du Sud Bergeracois. Cette élection aura lieu en 2015 et il s'agira d'élire un ticket homme-femme, issu de ce nouveau découpage : 2 Conseillers Départementaux au nouveau canton.

Nul n'est censé ignorer la loi, mais encore faut-il communiquer, pour autant ce nouveau redécoupage du Département proposé par le Conseil général en fin 2013, sans concertation avec les élus, nous met devant le fait accompli... En effet, ce nouveau « charcutage » ne prend pas en compte deux points essentiels : aucun respect du territoire par un triplement de sa surface (40 km entre Ste Radegonde et Monestier) et surtout abandon des bassins de vie (notre aspiration est Bergerac). Seul est pris en compte le nombre d'habitants. C'est une « remarque » de l'intercommunalité prévue en 2012.

En terme d'économie : aucune. Il y aura toujours autant de conseillers, ce qui change c'est l'assemblée : autant de femmes que d'hommes. La parité totale car les suppléants des nouveaux candidats sont une femme pour une femme et un homme pour un homme. Ce scrutin est appelé Binominal Mixte.

Avec ces révélations, nous pensons que chacun doit savoir ce qui se passe près de chez lui. Souvent, nous ne sommes pas les maîtres de certaines situations....

Suite au prochain épisode pour d'autres informations

## INFORMATIONS DU CANTON

### PAROISSE SAINT-MARTIN-DE-VIGNES

MARS 2014 - Tel : 05.53.23.82.10 (Presbytère d'Eymet)

<u>Samedi 01 Mars</u>	- 17h30 - <b>Sigoulès</b>	<u>Samedi 15 Mars</u>	- 17h30 - <b>Sigoulès</b>
<u>Dimanche 02 Mars</u>	- 09h30 - <b>Issigeac</b> - 11h15 - <b>Eymet</b>	<u>Dimanche 16 Mars</u>	- 09h30 - <b>Issigeac</b> - 11h15 - <b>Eymet</b>
<u>Mercredi 05 mars</u> <b>CENDRES</b>	- 17h00 - <b>Sigoulès</b>	<u>Samedi 22 Mars</u>	- 17h30 - <b>Pomport</b>
	- 18h30 - <b>Issigeac</b> - 18h30 - <b>Eymet</b>	<u>Dimanche 23 Mars</u>	- 09h30 - <b>Issigeac</b> - 11h15 - <b>Eymet</b>
<u>Samedi 08 Mars</u>	- 17h30 - <b>Pomport</b>	<u>Samedi 29 Mars</u>	- 17h30 - <b>Sigoulès</b>
<u>Dimanche 09 Mars</u>	- 09h30 - <b>Issigeac</b>	<u>Dimanche 30 Mars</u>	- 09h30 - <b>Issigeac</b>
<u>1<sup>er</sup> dimanche de Carême</u>	- 11h15 - <b>Eymet</b>		- 11h15 - <b>Eymet</b>

# -10- LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

Liste des assistantes maternelles agréées sur le canton d'Issigeac au 01.01.2014

- \*BOUNIAGUES : \*Mme BOISSAVIE Karine « Les Grandes Vignes » (05.53.63.90.31 / 06.27.72.15.98)  
\*Mme CAMPOS Rose-Marie « Les Courrèges » (05.53.61.68.58 / 06.61.49.22.01)
- \*COLOMBIER : \*Mme D'AMBROSO Valérie « Labadie » (05.53.58.72.04)  
\*Mme CAMPOS Rose-Marie « Les Courrèges » (05.53.61.68.58 / 06.61.49.22.01)
- \*CONNE-DE-LABARDE : \*Mme FAUVERTE Nathalie « La Seraine » (05.53.73.08.81)
- \*FAUX : \*Mme IUNG Catherine « Le Plantier » (05.53.57.82.87 / 06.82.08.44.93)  
\*Mme MAHIEU Brigitte « rue Neuve » (05.53.24.88.91 / 06.24.40.10.55)  
\*Mme VIDOTTO Simone « La Cabanne » (05.53.24.31.31)  
\*Mme SENCHET Meggane « Les Grèzes » (06.37.44.90.61)
- \*ISSIGEAC : \*Mme DUBOIS Liliane « La Croix de l'Orme » (05.53.24.56.87)  
\*Mme HOUDEBERT Nicole « Rue du Dr Perrin » (05.53.63.47.01)  
\*Mme CLARET Cristelle « 2 La Loge du Prévot » (05.47.77.92.88 / 06.14.74.58.84)
- \*MONMADALES : \*Mme MIARA Géraldine « Les Montets » (05.53.57.32.21 / 06.42.51.37.74)
- \*MONSAGUEL : \*Mme BIGOT Angélique « Maison Neuve » (09.81.93.63.38)  
\*Mme DANIEL Sandra « Ecole » (05.53.58.89.73 / 06.73.53.24.01)
- \*PLAISANCE : \*Mme GRAZIOTIN Danièle « Les Merles » (05.53.58.24.12 / 06.71.07.43.68)  
\*Mme LONCHAY Estelle - Eyrenville (05.53.58.76.90 / 06.42.58.93.55)  
\*Mme MONCHANY Josiane « Foussal » (05.53.23.81.68)  
\*Mme BRUGIERE Valérie « Gastebourse » (05.53.24.15.29 / 06.70.42.05.95)
- \*SAINT-AUBIN-DE-LANQUAIS : \*Mme VASSEUR Marie-Célestine « Le Maragnac » (05.53.73.33.04)  
\*Mme DONSIMONI Marina « Phénix » (05.53.73.30.39)
- \*SAINT-CERNIN-DE-LABARDE : \*Mme IZAC Carine « Mangraine » (05.53.57.52.19 / 06.86.89.67.61)  
\*Mme GOUYOU Marie-Thérèse "Pémontier" (06.84.92.14.67)
- \*SAINT LEON D'ISSIGEAC : \*Mme CHALON Jacqueline « Rte de Naussanes » Tél : 05.53.73.14.91

## DECHETTERIE D'ISSIGEAC - HORAIRES D'ÉTÉ/HIVER

Fermée les jeudis, dimanches et jours fériés - Tél/Fax : 05.53.73.34.46

ÉTÉ : 1 <sup>er</sup> avril - 30 septembre	
Lundi et Mardi	9h-12h- / 14h - 18h
Mercredi	9h - 12h
Vendredi	14h - 18h
Samedi	9h - 12h / 14h - 18h

HIVER : 1 <sup>er</sup> octobre - 31 mars	
Lundi et Mardi	14h - 17h
Mercredi	9h - 12h
Vendredi	14h - 17h
Samedi	10h - 12h / 14h - 17h

## AGRAFAGE DE LA PETITE GAZETTE

Prochaine après-midi pouragrafer la gazette :

**MARDI 25 MARS 2014**

à la Salle du Conseil d'Issigeac, à partir de 14h00 / 14h30. Vous êtes les bienvenu(e)s

☞ **BIBLIOTHEQUE-Issigeac** ☎ 05.53.58.70.32

☞ **CANTINE école Issigeac** : ☎ 05.53.73.30.07

☞ **CENTRE AMBULANCIER Issigeac**  
: ☎ 05.53.58.73.83

☞ **CENTRE MEDICO DENTAIRE Issigeac:**  
☎ 05.53.58.71.33

☞ **Commission Cantonale Agricole**  
(Mme BOLZE) ☎ 05.53.24.71.20 (à 13h00)

☞ **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS**  
**ISSIGEACOIS** ↘ ☎ 05.53.57.24.54

☞ **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS**  
**ISSIGEACOIS : ECOLE et GARDERIE:**  
↘ ☎ 05.53.24.98.46.

☞ **DECHETTERIE Issigeac:** ☎ 05.53.73.34.46

☞ **ÉCOLE Issigeac** : ☎ 05.53.58.70.71

☞ **GENDARMERIE Issigeac:** ☎ 05.53.73.52.80

☞ **INFIRMIÈRES et INFIRMIERS :**  
↘ Carole BICHON - rue des Petites Boucheries  
à Issigeac ☎ 05.53.74.85.58  
↘ Christine MARTIN-WERBEKE, Françoise  
CHARRIER, Sandra GOUIN, Delphine POLET à  
Faux ☎ 06.88.20.28.57  
↘ M. ADELAIDE à Bouniagues  
☎ 05.53.23.35.72 ou ☎ 06.76.82.89.76

☞ **KINESITHERAPEUTES :**  
↘ Madame GLORIEUX Sabine (Issigeac)  
☎ 05.53.24.12.37  
↘ Mme VANDERMEERSCH Gaëlle  
☎ 06.20.92.01.83 (à domicile uniquement)

↘ Mme BORINI Marcela (Bouniagues)  
☎ 05.47.77.98.88

☞ **LA POSTE** : Guichet : ☎ 05.53.58.70.49  
Distribution : ☎ 05.53.22.70.29

☞ **MAIRIE d'Issigeac** : ☎ 05.53.58.70.32  
↘ Ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi de  
13h30 à 17h30. Le Mercredi de 13h30 à 19h00.

☞ **MAISON DE RETRAITE YVAN ROQUE:**  
↘ ☎ 05.53.74.64.00

☞ **OFFICE DU TOURISME :**  
☎ 05.53.58.79.62

☞ **OSTEOPATHES :** ↘ M. POIRIER et Mlle  
GARCIN (Bouniagues) ☎ 05 53 63 90.50  
↘ M. CHAPUIS (Issigeac) ☎ 06.77.89.87.21

↘ Mlle CHATEAUREYNAUD (Issigeac)  
☎ 06.62.95.65.26

☞ **PEDICURE PODOLOGUE :**  
↘ Mme MONNIER Antigone (Issigeac)  
Consultations sur RDV uniquement à domicile  
☎ 06.61.69.36.06

☞ **POMPIERS** : ☎ 18

☞ **PRESBYTERE D'EYMET:** ☎ 05.53.23.82.10

☞ **PSYCHANALISTE PSYCHOTHERAPEUTE:**  
Mme ROUSSELY-GASSEAU ☎ 06.62.92.88.96

☞ **S. A. U. R à Colombier** : ☎ 05.81.31.85.03

☞ **Services à domicile, aide aux personnes**  
**âgées ou handicapées et petite enfance :**  
**CIAS** : 21, rue Sauveterre (ISSIGEAC) -Tél : 05  
53 58 70 90- @ : [sias.issigeac@wanadoo.fr](mailto:sias.issigeac@wanadoo.fr)  
ouvert de 9 h 00 à 12 h et de 14 h à 17 h - Fermé  
le jeudi après-midi

☞ **SMVS DES 2 CANTONS** : Bouniagues : lundi  
8h30 - 16h30 fermeture public, mercredi 13h -  
17h ouverture public, jeudi 8h30 - 13h ouverture  
public. Tel : 05.53.58.32.45 poste 61 - fax :  
05.53.58.27.19. Mail : [smvs.2cantons@wanadoo.fr](mailto:smvs.2cantons@wanadoo.fr)

☞ **St GREGOIRE FUNERAIRE à Issigeac:** ☎  
05.53.73.26.99 ou 06.13.81.76.55 ou  
[stgregoirefuneraire@voila.fr](mailto:stgregoirefuneraire@voila.fr)

☞ **VETERINAIRE :**  
Docteur Vétérinaire Catherine MEERTS à  
Monsaque ☎ 05.53.24.20.11

## TRANSPORTS

☞ **CARS BLEUS Eymet** (Tél : 05.53.23.81.92)

☞ **TAXI Raymond Issigeac-Faux:** ☎  
05.53.61.76.74 ou 06.74.84.39.39 (transports de  
malades assis conventionné toutes caisses)

☞ **Joe le Taxi Bouniagues** : ☎ 06.07.02.09.75 ou  
05.53.57.48.99 (transports de malades assis  
conventionné toutes caisses)

## PERMANENCES DIVERSES

☞ **ASSISTANTE SOCIALE :**  
↘ Mme IMBERT Catherine : Le jeudi matin sur  
rendez-vous à partir de 09h00 à 12h00. Prendre  
contact avec son secrétariat au 05.53.22.45.89

☞ **CENTRE MEDICO-SOCIAL DE BERGERAC**  
☎ 05.53.57.19.63

☞ **M.S.A** : ☎ 0811 656 566

☆ Les articles paraissant dans la Petite Gazette du mois d' **AVRIL 2014** doivent être regroupés dans chaque commune par la Mairie ou le correspondant local désigné et transmis à la Mairie d'Issigeac ([mairie.issigeac@wanadoo.fr](mailto:mairie.issigeac@wanadoo.fr)) avant le **MARDI 18 MARS 2014** inclus. Au-delà de cette date, les articles paraîtront dans la petite Gazette du mois de MAI 2014.

## SERVICE DE GARDE DES MEDECINS

☞ Les gardes sont assurées en équipe avec les médecins d'Eymet / Sigoulès.  
**En cas d'urgence, pour joindre le MEDECIN DE GARDE, un seul numéro à composer : le 15.**  
 Vous serez mis en relation avec le médecin de garde

## SERVICE DE GARDE DES PHARMACIES (SEMAINES ET JOURS FÉRIÉS) MARS/AVRIL 2014

La pharmacie de garde assurera la permanence du SAMEDI 12h00 au SAMEDI suivant 09h00. Pour les jours fériés tombant en semaine, la garde débutera la veille à 19h jusqu'au lendemain 9h. Le nom de la pharmacie de garde devra être affiché par chaque officine.

La garde de semaine sera assurée par la pharmacie de permanence le dimanche précédent

<b>MARS:</b>	☒ Du 01 au 07 mars	☞ CASTANG/Castillonnès	☎ 05.53.36.80.11
	☒ Du 08 au 14 mars	☞ MONDERER/Villeréal	☎ 05.53.36.00.08
	☒ Du 15 au 21 mars	☞ HUMPHRIES/Issigeac	☎ 05.53.58.70.10
	☒ Du 22 au 28 mars	☞ CASTANG/Castillonnès	☎ 05.53.36.80.11
	☒ Du 29 mars au 04 avril	☞ MONDERER/Villeréal	☎ 05.53.36.00.08
<b>AVRIL:</b>	☒ Du 05 au 11 avril	☞ LALOUX/Issigeac	☎ 05.53.58.70.04
	☒ Du 12 au 18 avril	☞ CASTANG/Castillonnès	☎ 05.53.36.80.11
	☒ Du 19 au 25 avril (Pâques inclus)	☞ MONDERER/Villeréal	☎ 05.53.36.00.08
	☒ Du 26 au 02 mai (1 <sup>er</sup> mai inclus)	☞ HUMPHRIES/Issigeac	☎ 05.53.58.70.10
	☒ Du 03 mai au 09 mai (08 mai inclus)	☞ CASTANG/Castillonnès	☎ 05.53.36.80.11

## *MUNICIPALITÉS DU CANTON : INFORMATIONS COMMUNES*

### **CIAS D'ISSIGEAC - CASSIOPEA**

#### SENIORS « LA MEMOIRE EN QUESTION ET EN ECHANGE »

Séniors, des conseils pour tout savoir sur la mémoire

Une séance gratuite près de chez vous le JEUDI 06 MARS 2014 à 14h30 à la Salle du CIAS à Issigeac, Rue Sauveterre.

Renseignements et inscriptions au 05.53.53.20.40

**AMIANTE LIÉE**

Comme vous le savez, la nouvelle déchèterie de Bergerac est ouverte depuis le 1<sup>er</sup> février 2013. Après une année de fonctionnement, el syndicat Mixte du Bergeracois pour la Gestion des Déchets (SMBGD) a souhaité mettre en place une nouvelle filière : l'Amiante liée.

Seuls les apports, par les particuliers, de déchets d'amiante lié à des matériaux inertes tels que les couvertures en amiante et les canalisations seront acceptés en déchèterie. Les apports issus des chantiers de démolition seront refusés car ils doivent être gérés par des entreprises spécialisées.

Compte tenu de la dangerosité de ce déchet, l'accueil se fera uniquement à la déchèterie de Bergerac, sur rendez-vous et sous certaines conditions :

- \*Etre habitant du territoire du SMBGD.
- \*Posséder une carte d'accès des déchèteries.
- \*Avoir pris rendez-vous auprès du service des déchèteries (au 05.53.58.55.57).
- \*Avoir conditionné les déchets. Les contenants seront fournis par le SMBGD lors de la prise de rendez-vous.

Toute personne se présentant à la déchèterie sans rendez-vous ou sans avoir emballé ses déchets pourra être refusée ou se verra contrainte d'emballer ses déchets sur le site et devra se munir obligatoirement d'un kit de protection facturé 30€.

Arrivés à la déchèterie, ne soyez pas surpris à la vue de l'équipe technique qui sera équipée de vêtements de protection.

Pour une prise de rendez-vous ou pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service des déchèteries du SMBGD au 05.53.58.55.57

**ACCUEIL  
AMIANTE**

**DÉCHÈTERIE**

**ATTENTION  
CONTIENT DE  
L'AMIANTE**

Respirer la  
poussière d'amiante  
est dangereux  
pour la santé

Suivre les consignes  
de sécurité

**Déchèterie  
de BERGERAC**

**Accès réservé aux particuliers  
uniquement sur RDV**

Pour RDV et renseignements,  
vous pouvez nous contacter au :  
**05 53 58 55 57**

Agissons, Trions!  
SMBGD

Syndicat Mixte du Bergeracois pour la Gestion des Déchets  
3, rue Émile Zola - 24100 BERGERAC - 05 53 58 55 55 - www.smbgd.com



## ELECTIONS MUNICIPALES DES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014

### Ce qui va changer

#### > Qui va-t-on élire les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

#### > Qui peut voter lors des élections municipales ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

#### > Peut-on voter par procuration ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités. Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

#### > Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?

Le mode de scrutin ne change pas. Les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire.

Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

#### > Ce qui est nouveau :

1. Présentation d'une pièce d'identité pour voter
2. Déclaration de candidature obligatoire
3. Impossibilité de voter pour une personne non candidate

Pour plus d'informations : <http://www.interieur.gouv.fr/> Rubrique Élections



## LES SAPEURS POMPIERS D'ISSIGEAC RECRUTENT.....

Vous aimez l'action et souhaitez aider les autres ? Vous avez l'esprit d'équipe ?  
**ALORS REJOIGNEZ NOUS !!**

Les sapeurs-pompiers volontaires sont des citoyens qui, tout en exerçant une activité professionnelle, ont choisi de se mettre au service de la collectivité. En marge de leur profession, de leurs études, de leur vie familiale, ils se rendent disponibles sur des périodes pendant lesquelles ils peuvent être appelés de jour, comme de nuit pour porter secours ou éteindre un incendie.

En Dordogne, 80% des sapeurs-pompiers sont volontaires : autant dire qu'ils constituent la base de l'organisation des secours.

### Les conditions d'accès au volontariat

- \*Etre âgé de 18 ans.
- \*Répondre aux critères d'aptitude physique et médicale.
- \*Résider ou travailler à proximité du centre de secours où vous souhaitez signer un engagement.
- \*S'engager à respecter et à adhérer aux valeurs défendues par le corps départemental des sapeurs-pompiers.
- \*Adresser votre demande d'engagement écrite au chef de centre d'incendie et de secours.

Renseignez-vous directement auprès du centre d'incendie et de secours.

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne

# SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

à ISSIGEAC

un engagement citoyen,  
une expérience unique  
et enrichissante

# POURQUOI PAS VOUS ?

Renseignez-vous au centre d'incendie et de secours 05 53 58 70 18

Jean-Marie TRICHET vient d'être nommé Conciliateur de Justice auprès du Tribunal d'Instance de Bergerac par le Premier Président de la Cour d'Appel de Bordeaux.

Le Conciliateur est un Auxiliaire de Justice assermenté par la justice et bénévole, il est chargé, en dehors de tout procès, d'aider ses concitoyens à régler les litiges entre particuliers, en recherchant avec eux une solution amiable et équitable par rapport à leurs différends.

Il a pour vocation, par la recherche d'une médiation acceptée par les parties, d'apaiser les conflits civils en évitant le recours aux Tribunaux et l'assistance d'un avocat : c'est donc pour les concitoyens un moyen simplifié et totalement gratuit pour tenter de résoudre certains litiges civils.

Le Conciliateur agit en dehors de toute procédure judiciaire ou préalablement à un procès sur demande du Juge d'Instance ; il peut intervenir en de nombreuses affaires : problème de mitoyenneté, conflit entre propriétaire et locataire, conflit opposant un consommateur à un professionnel, problème de copropriété, querelle de voisinage, désaccord entre fournisseur et client, difficulté dans le recouvrement de créances, contestation de factures etc...en revanche il ne peut pas intervenir dans les conflits entre un particulier et l'administration (Etat ou Collectivités Territoriales) ni concernant l'état-civil et la famille (divorce, reconnaissance d'enfants, pensions alimentaires, garde d'enfants, autorité parentale...).

Les conciliateurs tiennent généralement leur séance dans les locaux mis à leur disposition par les Municipalités, pour faire appel au Conciliateur il n'y a aucune formalité particulière à effectuer pour le rencontrer, il suffit de prendre rendez-vous au secrétariat de la Mairie.

Jean-Marie Trichet exerce son mandat sur le canton d'Issigeac et tient sa permanence en la Mairie d'Issigeac, chaque 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois de 13h30 à 17h30.

Téléphone du secrétariat de la Mairie : 05.53.58.70.32

## ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS DU CANTON

### ISSIGEAC

#### LE ROSEAU ISSIGEOIS

#### OUVERTURE DE LA TRUITE

Ca y est, cela approche : révision de notre matériel (sans oublier l'esprit sportif)...

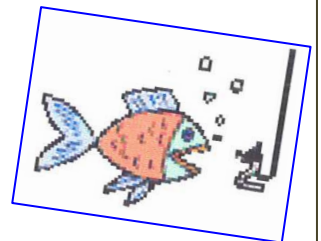
Ce **SAMEDI 08 MARS**, c'est l'**OUVERTURE DE LA TRUITE**..... !!!!!

90kg seront répartis pour votre plus grand plaisir. Bienvenue aux volontaires pour participer au déversement avec une poubelle ce qui faciliterait la tâche.

Donc, rendez-vous le **06 MARS** à 9h00 près du Crédit Agricole. Merci.

Nous remercions Florian Poilleux d'être venu nous rejoindre au bureau, initiative à suivre car pour une bonne continuation vos avis et conseils sont toujours les bienvenus....

Bonne journée à tous



### ISSIGEAC

#### ASSOCIATION « LES MENESTRELS »

Nous remercions les nombreux membres qui ont participé à l'AG du 20 janvier.

Dates à retenir pour 2014 Son et lumière : mardi 08 et 22 juillet ainsi que les 05 et 19 août

Journée Médiévale le dimanche 10 août

Nous avons besoin de bonnes volontés pour surveiller les nouveaux jeux que nous allons mettre en place.

Nous avons besoin de vous !!

Merci d'avance !!

Le dicton du mois : « MARS EN BRUMES, MOIS DE MAI EN RHUME »

Et puis une jolie réflexion :

*Quand un Ami fait quelque chose de mal, n'oublie jamais toutes les bonnes choses qu'il a accomplies...*

### **FOYER RURAL**

Dimanche 26 Janvier a eu lieu l'assemblée Générale du Foyer Rural : Echange de voeux et bilan des différentes activités de l'année 2013

**RENOUVELLEMENT DU BUREAU :**

Le Président Michel Pujol, la secrétaire Christine Roche ont laissé leur place à :

Thierry Touzeau Président et Fabinne Marcot secrétaire et son adjointe Marie Hélène Goix

Président d'honneur Michel Pujol- Henry Mondié- Lucien Roux

Trésorière Martine Tabone son adjointe Bernadette Fauverte

Bureau : Christine Roche (Responsable Brocante) Florent Poirier son adjoint

Patrick Barfety, Philippe Teytaut, Jean Louis Vergnat, Danièle Perrier, Dany Dubois, Michel Bouscaillou, Bernard Boillin, Laura Sutel, Nicole Kerrincix, Jean-François Patinaud, Sébastien Lavergne.

Les nouveaux Thierry Touzeau et Fabienne Marcot habitent la commune depuis des années, Marie-Hélène Goix demeure dans le village voisin de ST PERDOUX et sont déjà très impliqués dans les différentes activités du Foyer Rural. **BONNE CHANCE** à la nouvelle équipe...

### **LA SAISON DE COLOMBIER et ses MANIFESTATION PREVUES EN 2014**

8 Mai, La Brocante, 14 Juin la randonnée vigneronne, Le marché Gourmand le 8 août et le 7 Septembre concours de Pêche.

La nouvelle équipe s'est rapidement mise au travail et a déjà organisé une réunion pour préparer la brocante et fixer avec les viticulteurs la date de la randonnée.

Et pour la bonne Bouche la recette tradition du Mois .Blanc Brouet de géline : Mettez les poules à cuire dans de l'eau et du vin, prenez des amandes et les broyer, détrempez dans du bouillon, et cuisez dans un beau pot. Couper les poules en morceaux, et les frire, et puis faire bouillir le tout dans ce pot. Prenez les amandes, de la girofle, de la cannelle, du poivre long, de la garingal, du safran, du sucre puis mouiller avec un peu de vin aigre et tout mis ensemble vous aurez un Bon Ragoût. C'est Michel Pujol qui chaque mois depuis cette année recherche les recettes oubliées.

De lui encore le Dico des charcutiers " BOUT DU MONDE" : L'expression désigne un gros boyau de porc qui est utilisé pour fabriquer un boudin ou un saucisson très gros. Le charcutier parle aussi de " BOYAU du CUL"

## **SAINT-AUBIN-DE-LANQUAIS**



### **CONCOURS DE BELOTE**

Le vendredi 21 mars 2014

A partir de 21 heures - A la salle des fêtes de Saint-Aubin de Lanquais

Nombreux lots, 1 lot à chaque participant

**BUVETTE - SOUPE AU FROMAGE GRATUITE**

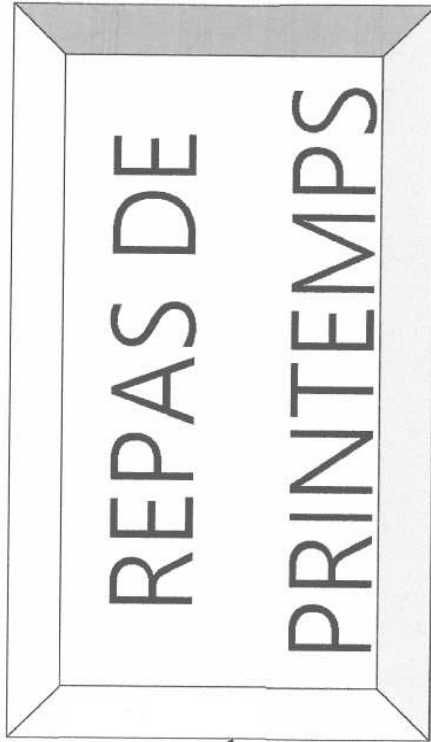
Organisé par le comité des fêtes de Saint-Aubin de Lanquais ou la société des propriétaires et chasseurs de Saint Aubin de Lanquais. Responsable M. BURGER : 06.59.55.91.05

**REPAS DE PRINTEMPS**

**S T E R A D E G O N D E**

**DIMANCHE**  
**9 MARS 2014**

SALLE DES FÊTES DE  
ROQUEPINE  
A 12 H



**REPAS DE**  
**PRINTEMPS**

**MENU**  
BULLES DE VIOLETTE  
AMUSES-BOUCHES  
POTAGE VELOUTÉ  
BLANQUETTE DE VEAU ET SON RIZ  
SALADE  
FROMAGES  
TARTE AUX FRUITS  
VIN ET CAFÉ COMPRIS

**TARIF**  
ADHÉRENTS : 15 €  
NON ADHÉRENTS : 18 €  
ENFANTS DE - DE 12 ANS : 1/2 TARIF

RÉSERVATIONS AVANT LE 03 MARS 2014  
NELLIE : 05 53 58 74 20  
FRANÇOISE : 05 53 58 11 83

N'oubliez pas d'apporter vos couverts !!  
IMPRIME PAR NOS SOINS. NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

**CONCOURS DE BELOTE**

**SAMEDI 5 AVRIL**  
**2014**

**CONCOURS DE BELOTE**

SALLE DES FÊTES DE  
**DOUDRAC**

A 20 H 30

ORGANISE PAR

**STE RADEGONDE EN FÊTE**

**NOMBREUX LOTS :**

- CAISSETTES BOEUF
  - CANARDS GRAS
  - CORBEILLE DE FRUITS ET DE LÉGUMES
  - FILET GARNI
  - LOT DE VIANDES
  - LOT CREMERIE
  - LOT APERO
  - ETC...
  - ET DE NOMBREUX AUTRES LOTS
- BOURRICHE !!!**

**ENGAGEMENT 8 € PAR PERSONNE**

PAS DE PERDANT : UN LOT POUR CHAQUE JOUEUR  
ET

COMME D'HABITUDE : LE LOT SURPRISE POUR LE DERNIER

RENSEIGNEMENTS : 05 53 58 74 20 OU 05 53 58 11 83

**VENEZ NOMBREUX !!!**

## GÉNÉRATIONS MOUVEMENT LES AÎNÉS RURAUX DU CANTON D'ISSIGEAC

### Compte Rendu des activités de FEVRIER 2014

Assemblée Générale du 28 janvier : L'AG s'est déroulée en présence de M. CASTAGNER, Conseiller Général et Maire d'ISSIGEAC ; Mme MONTAGNE et RODRIGO, Présidentes des clubs de FAUX et SIGOULES ; M. PETIT, Président du club de VILLEREAL. Après l'approbation des rapports d'activités 2013 et de trésorerie la cotisation pour 2015 restera à 15 euros. 4 membres du bureau ont été réélus : COSTISELLA Emmanuel, DALLA VALLE Solange, DROUARD Noël et LASSERRE Amédée. Félicitations à tous les 4.

Désormais le club se nommera : GENERATION MOUVEMENT LES AMIS DE LA BANEGE.

Mercredi 12 février : 46 équipes ont participé au concours mensuel.

Vendredi 14 février : 45 personnes ont déjeuné au Music Hall de Bergerac. La revue « Spenidid Paradis » fut très appréciée.

### Activités à venir

Mercredi 12 mars : belote à Monsaguel à 14 heures.

Mercredi 26 mars : Réunion FLORILEGE avec démonstration de leurs produits à 9 heures 30 à Monsaguel, à l'issue de cette réunion un repas gratuit vous sera servi. Inscription au 05.53.58.77.76 CASTANIER Florence, 05.53.58.73.03 BELEYMET Marguerite ou 05.53.61.11.54 GARRIGUE Danièle.

Du Lundi 26 mai au mercredi 28 mai : sortie en Auvergne avec la visite de « VULCANIA » ainsi que le magnifique volcan à ciel ouvert de LEMPTEGY et bien d'autres sites merveilleux de cette magnifique région. Ce séjour sera aux alentours de 320 Euros. Tout le détail de ce voyage sera dans la prochaine gazette, ainsi que le projet d'un plus grand séjour prévu pour fin septembre ou début octobre.

**N'hésitez pas à vous inscrire dès à présent.**

Tous les Mardi à 14 h : A l'OUSTAL belote à la mêlée.

Pour les inscriptions :

Florence CASTANIER - 05.53.58.77.76      Marguerite BELEYMET : 05.53.58.73.03  
Danièle GARRIGUE : 05.53.61.11.54

## FAUX

### LES ASSOCIATIONS

- \* A.A.M. : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- \* AMICALE des CHASSEURS et PROPRIÉTAIRES : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- \* BIBLIOTHEQUE : Mme LAMOUREUX Jeannine 05.53.24.35.37
- \* 2CV en FAUX'LIÉS : Mr MARCOMINI Eric : 05.53.24.29.09
- \* COOPERATIVE SCOLAIRE : Mme HEYER Annabelle 05.53.24.32.17
- \* COMITE DES FÊTES : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- \* CREATION ET LOISIRS : Mme FAURE Arlette 05.53.24.03.93
- \* CYCLO CLUB FAUX FURIEUX : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- \* L'ETRIER DES BASTIDES : Mme Marie-Ange MACHOT : 06.10.16.53.60
- \* JAZZANOUS : Mme TIXIER Myriam : 06.71.78.19.81 - [tixiermyriam@orange.fr](mailto:tixiermyriam@orange.fr)
- \* FOOTBALL CLUB DE FAUX : M. FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60 - [fcfaux.footeo.com](http://fcfaux.footeo.com)
- \* LE TEMPS DES LOISIRS (Club du 3<sup>ème</sup> âge) : Mme MONTAGNÉ Anne-Simone : 05.53.24.10.61
- \* LE TREFLE GARDONNAIS : M. ROUX Etienne : 05.53.27.05.47

## MANIFESTATIONS À VENIR

\* ASSOCIATION des PARENTS D'ÉLÈVES de L'ÉCOLE de FAUX:  
M. LEFEVRE Nicolas : 05.53.63.27.92

### LE CARNAVAL DE L'APE DE FAUX



Aura lieu

**Le 15 Mars 2014**

**Rendez-vous à 16 h 30, Place de l'église.**

Thème « Les chapeaux »

Venez nombreux chapeautés !!!

Repas dansant à partir de 19 h 00 sur réservation

Sophie : 05 53 58 03 94

\* Les BOULISTES de FAUX : M. MAHIEU François 05.53.24.88.91 - 06.12.85.63.09

Les boulistes de Faux vous informent de la reprise de la saison 2014 le 16 mars à 9 h00 place du Foirail

Cotisation : 10 €,

15 € pour les nouveaux adhérents,

Mise en jeu 3 € pour les adhérents et 4 € pour les non adhérents.

Concernant les adhérents - 18 ans, la cotisation 10 € et la mise en jeu gratuite.

Programme 2014 :

**Repas des boulistes : « Poule au Pot »**

**SAMEDI 05 AVRIL 2014**

Apéritif

Potage

Poule au pot et ses légumes

Salade

Fromage

Dessert

Vin et café compris

Tarif : 13 € adulte,

8 € enfants

Inscription : 05 53 24 88 91

05 53 24 03 93

Venez nombreux

Tous les dimanches à 9 h 00 (Place du Foirail)

**Concours 2014** : 1er mai à 9 h 00 en doublette

14 juillet à 9 h 00 en doublette

21 juin nocturne en doublette

23 août nocturne en doublette

Les samedis soirs à 20h30 (juillet/aôût)

Pour tous renseignements contactez le bureau au 05 53 24 88 91.

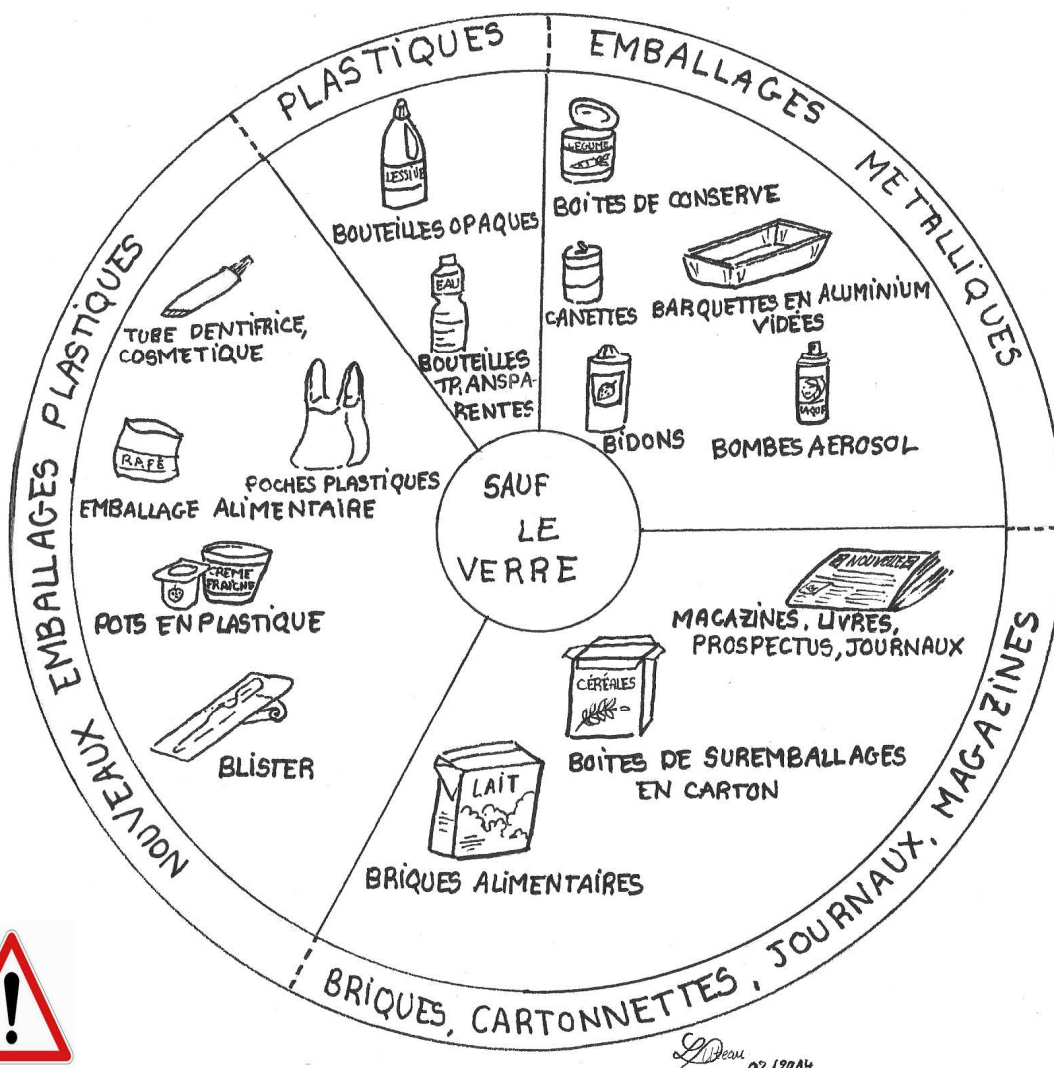
N'hésitez pas à nous rejoindre pour un agréable moment ! Venez nombreux.

Le bureau

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée Générale Ordinaire de l'association "Les Tri Tout" le vendredi 28 février à 20h30 à la salle de Fêtes de Plaisance pour tout savoir ou presque sur la Gestion des déchets...

### RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI



### Ne va pas dans la poche jaune

- La vaisselle jetable (gobelets etc.)
- Les outre bag in box
- Les sacs caban
- Les sachets papier + aluminium (ex café, riz...)
- Le papier à bulles
- Le papier craquant du fleuriste
- Les jouets en plastique
- Le film alimentaire

### Penser à...

- La vaisselle réutilisable ou compostable,
- Au verre recyclable à l'infini, Vive la consigne !
- Aux sacs en tissu, aux paniers en osier.
- Au vrac (biocoop, brûlerie).
- Au papier froissé ou broyé.
- Au papier kraft de couleur.
- Au charme des jouets en bois ou en tissu.
- L'utilisation d'une assiette comme couvercle.

Matériel de tri : poches recyclables en Mairie. ; Réglette mini guide du tri

Sources d'informations SMD3 (Syndicat Mixte de la Dordogne)

[www.smd3.fr](http://www.smd3.fr) et SMBGD [www.smbgd.fr](http://www.smbgd.fr)

Pour en savoir plus sur la gestion des déchets en Dordogne (coût de la collecte et du traitement des déchets ; le tri (centre de tri, déchetterie) ; le compostage).

**ASSOCIATIONS – LOISIRS – ACTIVITES**

Les Amis de l'école : tél : 06.09.39.21.70

Association Déco Facile :

Les jeudis soir en quinzaine de 20h 30 à 22h30, à la salle des fêtes,

Si vous êtes tentés par les loisirs créatifs, venez nous rejoindre.

Renseignements : Virginie, la Présidente : 06 15 90 37 60 - 05 53 27 94 54

Dany, la secrétaire : 06 67 37 43 78 - 05 53 27 38 37

Comité des fêtes (Lou Fiestou) : tel : 06 19 81 50 52

Le Cercle Canin Bouniaguais : Le cercle est ouvert les mercredis et samedis de 14h 30 à 17h 30.

Renseignements auprès de M. Brunet au : 06 07 26 83 90.

Football

Renseignements au football club de Monbazillac 05 53 22 49 54

Site : <http://fc-monbazillacsigoules.footeo.com>

Pétanque

**FESTIVAL DE JAZZ POURPRE**

L'association "les Amis de l'école" recherche des artistes (peintres, sculpteurs, potiers, etc.) et des musiciens Bouniaguais (ou des alentours) pour le *festival jazz pourpre* qui aura lieu le

**10 mai 2014 à Bouniagues.**

Si vous êtes intéressés veuillez nous contacter par mail : [associationlesamisdelecole@yahoo.fr](mailto:associationlesamisdelecole@yahoo.fr)

ou téléphoner au 06.09.39.21.70

Merci.

**LOTO DE L'ECOLE**

Organisé par les Amis de l'Ecole

**SAMEDI 8 MARS****LOTO**

*Salle des fêtes de BOUNIAGUES  
20 heures 30*

**BON D'ACHAT DE  
160 EUROS**

Jambons, Canards gras, Porc, et nombreux autres  
lots.....

**1 euro le carton  
5 euros les 6 et 10 euros les 12**

**QUINE ENFANTS****BOURRICHE BUVETTE**

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique



**ASSOCIATION « LES AMIS DE L'ÉGLISE »**

Non, les Amis de l'Eglise d'Issigeac n'ont pas disparu. Oui, nous avons des projets ! Mais la plupart des objets de l'église à restaurer étant classés, nous ne pouvons pas agir seuls, sans l'accord de différents organismes.

Merci à notre maire, Jean-Claude Castagner, pour la rencontre du 27 novembre dernier.

Se sont retrouvés autour de lui et de son premier adjoint, l'abbé Peryga - curé de la paroisse -, l'abbé Jean-Marc Nicolas - président de la commission d'art sacré du diocèse - et deux représentants de l'association.

L'abbé Nicolas nous a rappelé certaines règles découlant de la loi de séparation de l'Église et de l'État ...

Il a été convenu de la création d'un comité de pilotage pour préparer « la réinstallation » de l'église. Ce comité sera composé de binômes venant de la mairie, de la paroisse, de la Drac, de la commission d'art sacré et de l'association. Une prochaine réunion devrait avoir bientôt lieu.

Notre bureau s'est réuni le 29 janvier autour de sa présidente Huguette Mouton. Celle-ci devant s'absenter plusieurs semaines pour des opérations à répétition, nous nous sommes répartis le travail pour la décharger complètement pendant son absence, et assurer le suivi des projets en cours (concert, participation à la Nuit des Églises, Journées du Patrimoine ...)

Nous vous tiendrons au courant des dates qui restent à définir.

Le bureau des Amis de l'église d'Issigeac est ainsi constitué :

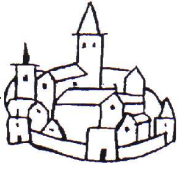
- Présidente : Huguette Mouton
- Présidente suppléante : Magali Birot
- Vice-Présidente suppléante : Chantal Roquet
- Secrétaire : Isabelle Gachet
- Trésorier : Jacques Audouin

Les autres Administrateurs : Bernadette Roquet (responsable informatique), Maurice De Broucker, Michel Mouton.

Nous souhaitons courage et bon moral à notre présidente.

**CALENDRIER MENSUEL DES MANIFESTATIONS DU CANTON**

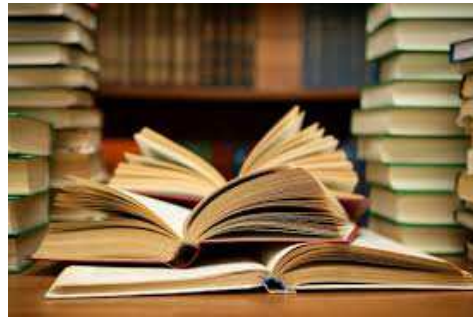
MARS 2014		
JEUDI	06	« Séniors : La Mémoire en question et en échange » au CIAS d'Issigeac
SAMEDI	08	Ouverture de la Truite à Issigeac
		LOTO de l'écol de Bouniagues
DIMANCHE	09	Repas de Printemps à Ste Radegonde
		Exposition de Catherine GUILLERY-LABRUNIE à l'Office du Tourisme
SAMEDI	15	Carnaval à Faux
VENDREDI	21	Concours de belote à St Aubin



EXPOSITION

**Catherine Guillery-Labrunie**

*Le dimanche 9 mars 2014*



25 ans au service de la littérature, de la poésie et des arts auprès d'Annie Delpérier, Présidente de la Société Culturelle *Les Amis de la Poésie* et de l'Académie des Arts et des Lettres du Périgord.

Une exposition photos dans les salles de l'Office de Tourisme retracera cet itinéraire (marchés de la poésie, colloques, émissions de radio, organisations de prix, expositions de peinture, spectacles, lectures, conférences...) autour des auteurs, peintres, comédiens, musiciens d'Aquitaine et d'ailleurs.

Catherine Guillery présentera l'ensemble de ses livres.

Une rétrospective sera faite par Annie Delpérier à 11 heures, suivie d'un apéritif.

Catherine sera présente **mercredi 12 et jeudi 13 mars** en après-midi pour s'entretenir avec les lecteurs des questions posées par ses livres, la maladie d'Alzheimer, le sens du langage, le lien avec les défunts, le rôle de l'art, l'homme spirituel...

Office de tourisme du Canton d'Issigeac - Place du Château - 24 560 ISSIGEAC

Tél. / Fax: 05.53.58.79.62

[ot.issigeac@orange.fr](mailto:ot.issigeac@orange.fr) / [www.issigeac.fr](http://www.issigeac.fr)

Rejoignez-nous sur Facebook pour suivre notre actualité Office de Tourisme du Pays Issigeacois